

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES RENTREE 2025/2026

Chaque élève inscrit bénéficie de 50 % de réduction sur certains spectacles musique, danse et théâtre d'Espace.

TARIFS	Communes de Thiers Dore et Montagne et Commune conventionnée	Communes extérieures
Droit d'inscription	20 €	20 €
Location d'instrument	150 €	150 €

CURSUS INSTRUMENTAL / VOCAL

(Cursus comprenant un cours instrumental ou vocal, un cours de FM, une ou deux pratiques d'ensemble

(Tout mois entamé est dû dans son intégralité)

Revenu imposable	Communes de Thiers Dore et Montagne et Commune conventionnée			Communes extérieures	
	Nbre de parts	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit 2 ^{ème} inst.	3 ^{ème} inscrit 3 ^{ème} inst.	1 ^{er} inscrit
RI < de 4200 €	53	42	32	109	84
RI de 4200 à 6000 €	108	85	63	161	129
RI de 6001 à 8400 €	183	147	111	267	214
RI de 8401 à 10800 €	272	219	163	352	280
RI de 10801 à 13200 €	371	296	223	424	338
RI de 13201 à 17000 €	466	372	278	491	392
RI de 17001 à 22000 €	489	391	292	513	411
RI > 22000 €	535	428	321	564	451

DANSE – THEATRE – ENSEMBLE INSTRUMENTAL OU VOCAL

(Toute année entamée est due dans son intégralité)

	Communes de Thiers Dore et Montagne et Commune conventionnée		Communes extérieures	
	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit 2 ^{ème} et 3 ^{ème} discipline	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit 2 ^{ème} et 3 ^{ème} discipline
Théâtre, Danse, Ensemble	57	46	114	90

Les lycéens internes à Thiers et les élèves des classes CHAM-CHAD bénéficient du tarif de Thiers Dore et Montagne.

Pièces à fournir au secrétariat avant le 30 septembre :

- **1 copie de l'avis d'impôt** (uniquement pour les élèves musiciens)
- **1 relevé d'identité bancaire** (uniquement pour les virements automatiques).
- **1 attestation d'assurance extra-scolaire**
- **1 certificat médical** (uniquement pour les danseurs)

Règlement : en 1 ou plusieurs fois

Cursus instrumental et vocal payable:

- Chèque, espèce, carte bancaire, virement
- à partir de 400 € : possible en 10 mensualités par virement automatique. Demande à faire auprès du secrétariat avant le 30 septembre avec les pièces demandées ci-dessus.

N.B : Nous acceptons la demande de pass'loisir de la Caisse d'Allocations Familiales, les chèques vacances et coupon sport.